



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les médecins biologistes doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

La CSMF a toujours soutenu les actions entreprises pour sauvegarder une biologie praticienne contre une biologie industrielle en s'opposant résolument contre l'ordonnance réformant l'exercice de la biologie médicale et la loi HPST.

Elle a aidé les médecins biologistes à limiter les baisses unilatérales de nomenclature que la CNAM et le Gouvernement imposent à la biologie médicale depuis 4 ans.

Elle a contribué à ce que les médecins biologistes retrouvent leur dignité en redevant des médecins spécialistes à part entière et puissent avoir des honoraires de prélèvements au même niveau que les pharmaciens biologistes.

Ce que la CSMF propose

La négociation d'une **convention bouclier** pour protéger les biologistes, avec tous les médecins libéraux, des effets toxiques de la loi Bachelot et de la toute-puissance des ARS. (en savoir plus en cliquant ici)

La CSMF ne signera une nouvelle convention que si des moyens sont débloqués et si des gages sont donnés pour permettre la concrétisation des engagements prévus aux dates déterminées. C'est une question de respect !

Pour les médecins biologistes, la CSMF propose :

- > D'imposer la reconnaissance des médecins biologistes, médecins spécialistes à part entière au même titre que les radiologues ou les anatomo-pathologistes afin qu'ils puissent à nouveau se faire honorer pour les consultations ou les actes techniques qu'ils pourraient être amenés à faire dans leurs laboratoires car l'ordonnance réformant la biologie médicale leur a enlevé cette possibilité qu'ils avaient retrouvée en 2007.
- > De combattre la maîtrise comptable que les caisses et le gouvernement veulent imposer à nouveau, sans contre partie, aux médecins biologistes pour la 5^{ème} année consécutive.

La CSMF refuse la logique de la maîtrise comptable alors que les dépenses sont maîtrisées et que la cause des déficits se trouve dans le financement de l'assurance maladie que le gouvernement refuse de réformer. Les actes médicaux ne sont pas la variable d'ajustement des déficits de l'assurance maladie.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Claude COHEN,
Président du SNMB

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org